

**FRAIS DE PARTICIPATION, D'ARBITRAGE ET D'ADMINISTRATION DES ACTIVITÉS AU SECONDAIRE
SAISON 2019-2020**

DISCIPLINE SPORTIVE	INSCRIPTION PAR ÉQUIPE ¹	INSCRIPTION PAR ÉLÈVE	ARBITRAGE PAR MATCH	AFFILIATION À CONFIRMER SEPTEMBRE 2019	FRAIS ANNUELS
ATHLÉTISME EXTÉRIEUR	N/A	23,25 \$³	N/A		N/A
ATHLÉTISME EN SALLE	N/A	23 \$⁴	N/A		N/A
BADMINTON	243 \$	N/A	N/A		130 \$
BASKETBALL	254 \$	N/A	50 \$ (benj.) ou 26 \$ (benj. div. 3b) 52,50 \$ (cadet) ou 27 \$ (cadet div. 3b) 55 \$ (juv.), 48,80 \$ (JM3b) ou 28 \$ (JF3b)		N/A
CHEERLEADING	275 \$ Amicale 312 \$ Régionale²	N/A	N/A		N/A
CROSS-COUNTRY	N/A	8,00 \$⁵	N/A		N/A
ÉCHECS	230 \$	N/A	N/A		275 \$
FLAG FOOTBALL	AUTOMNE: 160\$	N/A	37,80 \$ (féminin) 37,80 \$ (ato. masc., benj. masc., cadet masc. 3 et 3b) 48,30 \$ (cadet masc. 2, juv masc.)		N/A
	PRINTEMPS: 216\$	N/A	46,35 \$ (féminin) 46,35 \$ (ato. masc., benj. masc., cadet masc. 3 et 3b) 57 \$ (cadet masc. 2, juv masc.)		
FUTSAL	259 \$	N/A	29 \$		N/A
HOCKEY COSOM	227 \$	N/A	39,15 \$ (benj.) - 41,20 \$ (cadet) - 43,25 \$ (juv.)		N/A
HOCKEY SUR GLACE	220 \$	N/A	84 \$		N/A
IMPROVISATION	227 \$	N/A	55 \$		N/A
NATATION	159 \$	20 \$⁶	N/A		N/A
SOCCER EXTÉRIEUR	216 \$	N/A	29 \$		N/A
VOLLEYBALL	235 \$	N/A	12,70 \$/set (benjamin) 14,75 \$/set (cad. div. 3) ou 17,80 \$/set (cad. div. 2) 15,75 \$/set (juv. div.3) ou 18,80 \$/set (juv. div. 2)		N/A

1- Écoles à l'extérieur du réseau du RSEQ Montréal : les frais d'inscription sont augmentés de 75 \$.

2- Pour les écoles de l'extérieur en cheerleading seulement: 355\$ pour la rencontre amicale et 385 \$ pour la rencontre régionale.

3- 23,25 \$ pour les 30 premières inscriptions et 18,00 \$ pour les subséquentes

4- 23 \$ pour les 15 premières inscriptions et 17 \$ pour les subséquentes

5- Inscription en retard en ligne: 9,00 \$ par élève

6- Coût minimal de 85 \$ par établissement

7- Cumul maximum de 2 amendes pour un même résultat ou une même feuille de match

8- Frais de sanction FCQ. Ce prix inclus les taxes.

9- Frais d'affiliation unique pour un joueur de hockey. Sera payé à l'association régionale si le joueur joue civil en plus du scolaire

AMENDES DÉCERNÉES AU COURS DE LA SAISON

DESCRIPTION DE L'INFRACTION	MONTANT
01 - MANQUEMENT À COMMUNIQUER LES RÉSULTATS D'UNE PARTIE SUR S1 DANS LES DÉLAIS PRÉVUS À LA RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE	15 \$⁷
02 - MANQUEMENT À AJOUTER LA FEUILLE DU MATCH SUR S1 DANS LES 5 JOURS OUVRABLES SUIVANTS LE MATCH	15 \$⁷
03 - FEUILLE DU MATCH JAMAIS AJOUTÉE SUR S1	15 \$
04 - DÉCLARER FORFAIT LORS D'UNE RENCONTRE POUR CAUSE D'ABSENCE D'ENTRAÎNEUR	30 \$
05 - DÉCLARER FORFAIT LORS D'UNE RENCONTRE POUR CAUSE D'UN MANQUE DE JOUEURS	30 \$
06- FORFAIT D'UNE ÉQUIPE QUI, SANS AVIS DANS UN DÉLAI RAISONNABLE, NE SE PRÉSENTE PAS À UNE RENCONTRE	60 \$
07 - REMISE D'UN MATCH ET CHANGEMENT AU CALENDRIER	50 \$
08 - RETRAIT D'UNE ÉQUIPE EN COURS DE SAISON	100 \$
09 - EXPULSION D'UNE ÉQUIPE EN COURS DE SAISON	150 \$